



Projet d'interdiction de la cigarette dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : lundi 1er août 2005

Dans sa rubrique société, LIBERATION révèle qu'une proposition de loi prévoyant de bannir la cigarette « dans tous les lieux collectifs, même les bars et les restaurants, » pourrait être déposée à la rentrée. Yves Bur, député UMP d'Alsace, déclare : « nous sommes en train de peaufiner cette proposition de loi, que je compte défendre avant la fin de l'année pour aider le gouvernement à relever ce défi.(&) Innovante en son temps, la loi Evin avec ses coins fumeur et non-fumeur est devenue un casse-tête inapplicable.(&) Il serait incohérent de dire que la lutte contre le cancer est une cause nationale, un des trois chantiers du Président, et de ne pas prendre cette mesure. » LIBERATION présente la limitation des espaces dédiés à la cigarette comme un autre « levier de lutte contre le tabagisme » en complémentarité « des hausses brutales des prix, soumises à un moratoire jusqu'en 2008 par le gouvernement pour calmer la grogne des buralistes ». Selon un rapport, inédit en France, mesurant l'impact économique du no smoking intégral dans les café et les restaurants à New York et en Irlande, « le bannissement » de la cigarette n'aurait que des conséquences positives ou neutres. Ce dernier est, d'ailleurs, aussi appliqué en Italie, en Norvège, à Malte et, depuis le 1er juin, en Suède. Yves Bur soutient que « le rapport de force a changé : 70% des français se disent favorables à une telle interdiction » mais d'après le quotidien, « au ministère de la santé, on dit attendre d'être saisi de la proposition de loi pour se prononcer. La faisabilité d'une interdiction complète de fumer dans les lieux collectifs fait l'objet d'un rapport demandé le 31 mai par Philippe Douste-Blazy à l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales ». Xavier Bertrand « soutient l'initiative de son prédécesseur ». Il déclare : « on fera tout pour que la remise du rapport, prévue fin octobre, ne soit pas trop retardée ». En attendant, l'Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie « s'arc-boute toujours sur le respect strict de la loi Evin », ils enverront cet été un courrier aux 195 000 cafés-hôtels-restaurants « pour leur rappeler que s'ils ne veulent ou ne peuvent pas avoir de zone fumeur ventilée, leur établissement est de fait non-fumeur ». Le porte parole ajoute « qu'avant le bannissement, il n'est pas interdit d'interdire de fumer ».

Pour lire l'article en entier :

<http://www.liberation.fr/page.php?A...>